

Sur www.la-croix.com

► Ralliés au FN, ils font machine arrière

► Alerte au coût des soins dentaires

Harcèlement à l'école, l'attitude des personnels en question

► Présentée aujourd'hui, la campagne de lutte contre le harcèlement à l'école prévoit un renforcement de la formation des personnels.

► Trop souvent, enseignants et membres de l'équipe de direction se contentent de minimiser les faits, voire de rejeter la faute sur la victime. Avec des conséquences parfois dramatiques.

Pour Émilie (1), aller au collège était devenu une torture. Réserve, un peu artiste, amoureuse des chevaux, en un mot « différente » de la plupart des ados, la jeune fille a, pendant trois mois, reçu des menaces de mort et viol de la part d'une camarade de classe, bientôt rejointe par tout un groupe d'élèves dont certains venaient même d'autres établissements de cette grande ville du sud de la France. « Les termes étaient si violents que l'officier de police qui a reçu ma plainte en était choqué », se souvient Catherine, sa mère.

À l'époque, en 2011, les parents d'Émilie avaient demandé un rendez-vous avec le principal adjoint pour évoquer l'affaire. « Soit votre fille leur casse la figure, soit vous la changez de collège. De toute façon, on ne peut pas placer un surveillant derrière chaque élève. Partout dans l'établissement, elle sera en insécurité. Son problème, c'est qu'elle est trop bien élevée. Les codes de communication ont changé. Les jeunes d'aujourd'hui ont pris l'habitude de s'insulter. Si elle ne fait pas de même, elle ne peut pas entrer dans le moule », avait jugé ce membre de l'équipe de direction, qui ne leur permit pas de rencontrer les enseignants.

Les parents d'Émilie ont pu convaincre quelques élèves d'offrir à leur fille « une garde rapprochée », tandis qu'eux-mêmes se relayaient pour l'emmener et la récupérer au collège, matin et soir. Mais il leur a fallu l'inscrire dans un autre établissement pour que cessent les brimades. « Si chacun, dans l'équipe éducative, y avait mis un peu de bonne volonté, on aurait pu éviter à Émilie de se retrouver coincée dans les toilettes, entourée par sept personnes », estime Catherine. « Le harcèlement, c'est comme la maladie. Tant que son propre enfant n'est pas concerné, on pense que ça n'arrive qu'aux autres. »

Alors que le phénomène touche un enfant sur 10, les personnels ont trop souvent tendance à le minimiser ou à l'occulter. Avec des conséquences parfois dramatiques, comme dans le cas de Marion, 13 ans, une collégienne de l'Essonne qui s'est suicidée en février dernier parce qu'elle était devenue le souffre-douleur



Le phénomène de harcèlement à l'école touche un enfant sur 10.

de sa classe. Les parents de cette collégienne ont décidé de porter plainte au pénal contre les auteurs des faits, mais aussi contre plusieurs enseignants et membres de l'équipe de direction qui, selon eux, n'ont pas su ou voulu réagir. « Nous pensons que l'équipe éducative a failli à ses obligations et qu'elle est par conséquent responsable du suicide de Marion », indique leur avocat. M^e David Père espère pouvoir obtenir une condamnation pour « omission de porter secours » et même « homicide involontaire ».

Une prise de conscience semble pourtant être intervenue ces dernières années. En 2011, l'éducation nationale a ainsi organisé des assises nationales sur le harcèlement. Et, tout comme la circulaire de rentrée, la loi de refondation votée cet été fait obligation aux établissements de combattre ce phénomène. Mais il faudra sans doute du temps pour faire véritablement évoluer les mentalités. Car comme le dit la pédopsychiatre Nicole Catheline (2), « les préjugés sont tenaces, dans l'ensemble de la société ». Beaucoup d'adultes ont tendance à considérer qu'ils n'ont pas à se mêler d'« histoires de gamins », d'autant qu'on ne sait pas toujours « qui a commencé »... « Le reproche qu'on pourrait adresser à un certain nombre de professeurs est de se sentir attaqués, taxés d'incompétence, et de se

défendre trop vite. Au lieu de discuter sereinement, ils prennent les parents de haut et cherchent à rendre l'élève responsable du harcèlement qu'il subit », note Nicole Catheline.

Président du Syndicat national des lycées et collèges, François Portzer a son

interprétation. « Il y a cette propension de l'administration à ne pas faire de vagues. S'ils décident d'agir, les professeurs ne sont pas toujours soutenus par l'équipe de direction, soucieuse de la réputation de l'établissement. Et puis, il y a aussi une culture de l'excuse. On hésite à sanctionner » ●●●

PAROLES GUILLAUME,

professeur d'histoire-géographie dans un collège des Hauts-de-Seine (1)

« Intervenir fait partie du rôle de l'enseignant »

« Récemment, une de mes élèves est venue me trouver pour me dire qu'elle était harcelée par deux camarades depuis le début de l'année. Je suis tombé des nues. Je n'avais rien remarqué. J'ai réfléchi pendant plusieurs jours à la réponse à apporter à cette situation. J'ai décidé de convoquer les deux jeunes filles pour leur faire prendre conscience de la gravité des faits. Puis je les ai invitées, sans les forcer, à présenter des excuses à leur victime, ce qu'elles ont finalement accepté. Dans le même temps, je les ai dissuadées de chercher à se venger sur leur camarade, en les menaçant d'évoquer l'affaire auprès de la direction. Ensuite, devant toute la classe, j'ai expliqué aux élèves que dans le harcèlement, il y a ceux qui harcèlent et ceux qui observent en silence, qui laissent faire. Eux aussi ont leur part de responsabilité, leur ai-je dit. Je pense que cela fait partie intégrante de mon rôle d'enseignant que d'intervenir dans des situations comme celle-là. »

RECUEILLI PAR DENIS PEIRON

(1) Ce professeur a souhaité garder l'anonymat.

●●● les fauteurs de troubles », déplore-t-il.

« Nombre d'enseignants, notamment dans le second degré, ont tendance à considérer que les affaires de harcèlement ou de cyberharcèlement sont exclusivement du ressort des surveillants, des conseillers principaux d'éducation (CPE) ou de l'équipe de direction », observe Justine Atlan, directrice de l'association e-Enfance.

« Stopper la spirale le plus tôt possible, sans enfermer les élèves dans les rôles de bourreaux et de victimes. »

« Pour le reste, changer la victime d'établissement ne suffit pas toujours car la personne continue parfois à faire l'objet d'attaques sur Facebook ou par SMS. » La solution, souligne-t-elle, consiste à « stopper la spirale le plus tôt possible, sans enfermer les

élèves dans les rôles de bourreaux et de victimes ». Ce qui suppose, souligne-t-elle, « beaucoup d'engagement et un vrai travail en équipe ».

La difficulté, c'est que les enseignants sont peu préparés à de telles situations, estime Caroline Veltcheff, membre de la délégation ministérielle de lutte contre les violences scolaires. « En France, durant la formation des professeurs, on met l'accent sur la dimension académique, on apprend à transmettre des connaissances plutôt que des valeurs. Le système a tendance à rejeter ce qui revêt une dimension émotionnelle. » Plutôt que de réagir de façon inappropriée, « certains enseignants préfèrent ne pas intervenir ou faire semblant de ne rien voir », suggère Nicole Catheline.

La campagne que le ministre Vincent Peillon dévoile aujourd'hui est donc loin d'être superflue. Elle permettra de rappeler l'existence de lignes d'écoute dans chaque académie, s'appuiera aussi sur des spots télé et sur un nouveau site (3) et mettra à disposition des enseignants des matériaux pédagogiques, no-

tamment des dessins animés, à diffuser dans les classes de primaire. Elle renforcera aussi les efforts de formation déployés ces dernières années. « Nous formons déjà des formateurs à raison de plusieurs stages de trois jours dans l'année, pendant trois ans », explique Éric Debarbieux, le délégué ministériel à la lutte contre les violences scolaires. « Le but est maintenant de les envoyer dans les établissements pour agir sur le climat scolaire, dans une logique de prévention », précise-t-il. Début novembre, 180 personnes (professeurs, infirmières scolaires, CPE, etc.) ont pris part à l'un de ces stages, animé, entre autres, par des experts venus de New York et de Finlande. En l'espace de quelques années, à force de volontarisme, ce pays a réussi à diviser par trois le nombre d'élèves harcelés.

DENIS PEIRON

(1) Le prénom a été modifié.

(2) Coauteur de l'ouvrage *Harcèlements à l'école*, Albin Michel, 2008.

(3) www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr

Un quart des universités en difficulté financière

Dix-neuf universités, qui n'ont pas toujours su maîtriser les enjeux de l'autonomie, risquent de finir l'année avec un budget en déséquilibre.

En 2012, 17 universités ont fini leur exercice avec un budget en déséquilibre. Cette année, 19 des 76 « facs » prévoient d'être dans le rouge au 31 décembre. Parmi elles, cinq pourraient être en « déficit » pour la seconde, voire la troisième année consécutive (Paris I, Marne-la-Vallée, Le Mans, Mulhouse, Montpellier III). Cependant, la ministre de l'enseignement Geneviève Fioraso refuse tout fatalisme. Elle en veut pour preuve le redressement opéré par Angers et Le Havre, « universités assez plombées » en 2011 et qui devraient, avec l'aide de l'État, terminer l'année en excédent.

Un rappel opportun alors que la situation n'a cessé de se tendre à Montpellier III, dont la présidente, Anne Fraïsse, menace depuis des semaines de fermer l'antenne de Béziers pour tenter de rééquilibrer ses comptes. Le ministère étudie les possibilités juridiques d'« empêcher une éventuelle fermeture de cette antenne », indique Geneviève Fioraso. Une telle mesure permettrait selon elle d'économiser uniquement 700 000 € en année pleine et non 2,2 millions d'euros, comme l'affirme la présidente de Montpellier III. En guise d'alternative, le ministère se



L'université d'Angers devrait, avec l'aide de l'État, terminer l'année en excédent, alors que 19 des 76 « facs » prévoient d'être dans le rouge.

propose notamment d'investir 280 000 € dans cette université et d'y créer 20 emplois sur la période 2014-2017.

L'université Versailles-Saint-Quentin accusait, fin 2012, un déficit de 7 millions d'euros.

La situation est plus critique encore à l'université Versailles-Saint-Quentin, qui accusait, fin 2012, un déficit de 7 millions d'euros, avec un fonds de roulement quasiment réduit à néant. Le budget 2013 a été bâti sans en tenir compte. Pire : comme l'a constaté la Cour des comptes, sur trois ans, les prévisions de recette « insincères » ont atteint les 40 millions d'euros. Sur la même période,

les effectifs salariés ont augmenté de 17 %, avec une hausse de la masse salariale de 7 % pour la seule année 2012. La signature de partenariats public-privé mal négociés occasionne de surcroît des dépenses inconsidérées. Résultat : l'université est aujourd'hui au bord de la cessation de paiement, ses dépenses non obligatoires sont gelées. « Si les salaires de décembre ne pouvaient être versés, l'État débloquerait une avance non remboursable », indique Geneviève Fioraso.

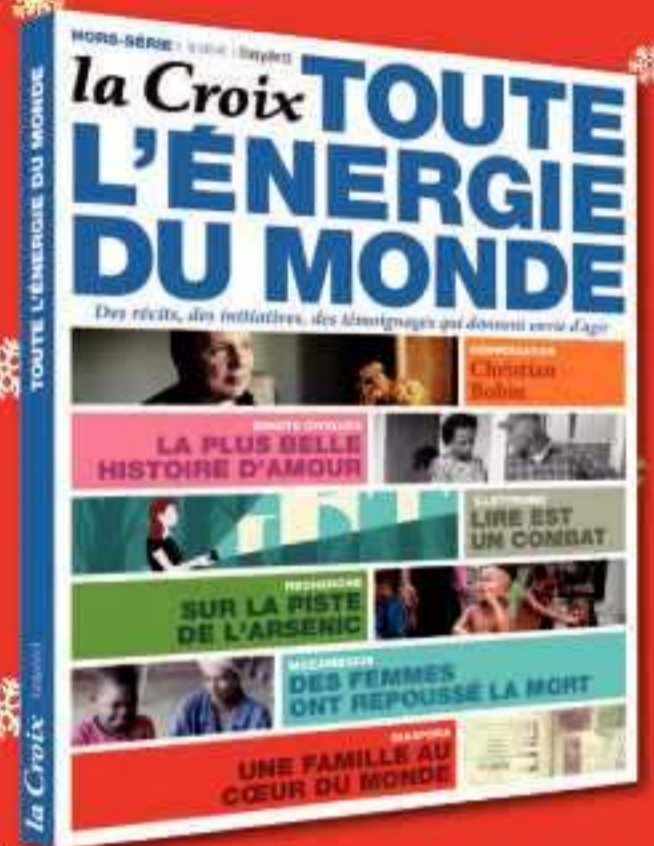
Pour leur permettre d'éviter de tels écueils, la ministre invite notamment l'ensemble des universités à effectuer des économies en regroupant les masters - il y en a beaucoup - qui accueillent moins de 25 étudiants.

DENIS PEIRON

Offrez (-vous)
un cadeau original !

« TOUTE L'ÉNERGIE DU MONDE »

Des récits, des initiatives, des témoignages
qui donnent envie d'agir



« 130 pages de récits qui font du bien
et qui réconcilient avec l'humanité. »

France inter

« Une interview magnifique
du poète Christian Bobin.

Ça fait plaisir et ça fait du bien ! »

Europe 1

« Du texte et de très très belles photos
sur celles et ceux qui s'engagent
de manière positive
aux quatre coins de la planète. »

BFM Business

HORS-SÉRIE EN VENTE

9,90€

sur boutiquebayard.com (avec le code offre A172665)

par téléphone au 0825 825 832

(avec le code offre A172665) (0,15€/min - du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, le samedi de 9h à 18h)

en librairie

chez votre marchand de journaux

SEULEMENT
129 p. | 20 x 26 cm